

COMMISSION PARITAIRE

Rappel des missions et fonctionnement de la commission paritaire

La commission paritaire a plusieurs missions :

- Être une instance d'échanges, de débats et de négociations entre représentant·es des employeur·euses et représentant·s des salarié·es concernant les conditions de travail dans le réseau ;
- Faire évoluer la convention collective, ses annexes et les mettre à jour au regard des changements du code du travail ;
- Répondre aux interrogations des salarié·es et employeur·euses concernant l'application de la convention collective. Interpréter et préciser les dispositions de la convention collective ;
- Jouer un rôle d'intermédiaire en cas de conflits ou litiges entre salarié·es et employeur·euses pour solutionner entre les deux parties.

La commission peut être interrogée ou saisie par les salarié·es et/ou les employeur·euses.

La commission paritaire informe le réseau (dont la révision du point) via la mail-list nationale fncivam@googlegroups.com. Il est essentiel et important de s'inscrire sur cette mail list pour recevoir les informations de la commission paritaire en envoyant un mail à Ghenima AIT OUAZZOU : ghenima.aitouazzou@civam.org. Contacter la commission paritaire : commission.paritaire@civam.org.

Bilan d'activités : un outil au service du réseau

Répondre aux questionnements du réseau

En 2024, la commission paritaire a été fortement sollicitée : environ une centaine de mails ont été reçus, aboutissant à une vingtaine de réponses approfondies concernant des points relevant de la convention collective et/ou du droit du travail

Les thématiques les plus fréquentes ont concerné :

- Les situations individuelles (arrêt maladie, rentrée scolaire, rupture conventionnelle)
- Les statuts contractuels (statut cadre, télétravail, frais de déplacements, repas, hébergements, siège social)
- Les obligations collectives (jours fériés, journée de solidarité)
- La protection sociale (MSA, prévoyance)

Nature de ce travail :

- Interpréter la convention collective de manière rigoureuse et argumentée
- Diffuser les informations existantes quand elles sont claires et directement applicable
- Compléter les réponses en mobilisant le droit du travail en vigueur

Les réponses demandent un travail de compréhension, d'analyse et parfois un arbitrage collectif. Le temps consacré aux réponses varie selon la complexité des sujets et des connaissances des dossiers. Ce travail repose en partie sur les compétences accumulées par certaines personnes de la commission car les représentant·es sont élue·es tous les 2 ans, ce qui implique un temps de montée en compétence plus important pour les nouveaux membres.

Accompagnement dans certaines situations (litiges, licenciements)

En 2024, nous avons été mobilisés pour accompagner, relayer et informer sur des situations de litiges et de licenciements. Ce travail demande de nombreuses prises de contact auprès des structures, des temps d'écoute et de reformulation des besoins afin d'orienter au mieux les personnes vers des structures et ou services compétents. Elles mobilisent souvent le collectif pour veiller aux postures et approches des dossiers en adéquation avec les missions de la commission.

COMMISSION PARITAIRE

Présenter la commission dans les visios « Accueil » de Réseau Civam

Participation à 1 visioconférence d'accueil des personnes nouvellement salariées du réseau le 17 mai, celle prévue le 13 septembre 2024 ayant été annulée. Celles programmées pour les administrateur·ices ont été annulées.

Actualisation du point Civam et élaboration de sa notice explicative

La commission paritaire se réunit 2 fois/an pour réviser le point (en décembre-janvier et en juin-juillet). La valeur du point est votée après concertation et en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix.

En janvier 2024, la valeur du point est passée à 7,81 €. En juillet 2024, la valeur du point est passé à 7,90 €.

En 2024, la commission paritaire a élaboré une [notice explicative](#) mise à disposition du réseau pour comprendre les modalités de calcul du point.

Enquête nationale sur les postes, missions et tâches des salarié·es & lancement du travail sur la révision des catégories de postes

Le 12 juillet 2024, un questionnaire rattaché à la convention collective des Civam a été envoyé à l'ensemble des salarié·es sur la liste de Réseau Civam. L'objectif étant de pouvoir travailler sur l'élaboration d'une nouvelle grille de catégories de postes en se rapprochant le plus possible de la réalité du réseau.

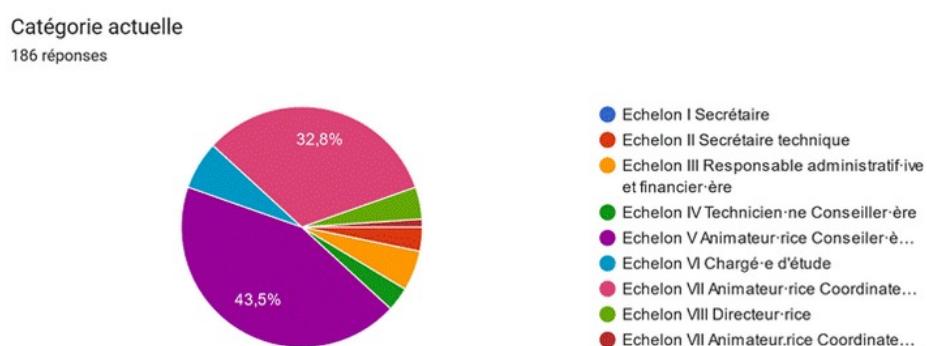
Ce questionnaire a ensuite été épluché lors d'un séminaire de la commission paritaire à Paris le 5 septembre 2024. Un premier suivi des retours du questionnaire a été envoyé à la suite. Nous avons reçu 186 réponses sur les 280 salarié·es estimés du réseau.

Extrait du retour :

De quand date votre arrivée dans le réseau ?

C'est la catégorie animateur·ices technicien·nes qui est majoritaire dans les arrivées les plus récentes (sur les 4 dernières années).

A la suite de ce questionnaire, la commission paritaire s'est mobilisée pour la préparation d'un travail de révision des catégories de postes avec la recherche de structures accompagnatrices, les demandes de financements.



En plus de ces travaux, la commission paritaire a travaillé en 2024 sur d'autres sujets :

- Échange avec un CIVAM Bio pour un passage de l'accord de branche FNAB vers la CC Civam.
- La mise en place d'un nouveau fonctionnement d'appel à contribution pour le fonds paritarisme ;
- Un travail d'ébauche d'une Foire aux Questions, poursuivi en 2024.

COMMISSION PARITAIRE

Bilan financier

Le solde du fonds de paritarisme au 31 décembre 2024 était de 17 295.02 €.

En 2024, 53 groupes ont cotisé (275 salarié·es), soit 13750€. (En 2023 il y avait eu 37 groupes cotisants, soit 185 salarié·es.)

Les dépenses 2024 s'élèvent à 20057,76 € (temps passé par les représentant·es, frais directs, secrétariat du Réseau Civam). Le solde final au 31/12/2024 est de 11505.26 €.

Rappel concernant la cotisation au fonds de paritarisme

Chaque année, la participation des groupes au fonds de paritarisme est essentielle :

- Elle garantit un accompagnement indépendant et qualifié
- Elle finance des ressources utiles à TOUS et TOUTES
- Elle donne un poids collectif aux salarié·es comme aux employeur·euses.
- Elle permet une baisse du montant à l'avenir si plus de groupes participent.

Merci aux groupes qui ont contribué en 2024. Si des Civam sont en difficultés et ou ont besoin d'échanger sur ces aspects, il ne faut pas hésiter à nous contacter pour en discuter.

Pour la cotisation 2024, le montant fixé était de 50€/salarié·e. 2 relances ont été effectuées.

En 2025, le fonds de paritarisme demandé est le même que pour 2024, soit 50€/salarié·e. L'appel à contribution a eu lieu conjointement avec l'appel à cotisation au Réseau Civam.

Perspectives 2025

Dernière année de travaux pour la commission paritaire avant l'élection d'une nouvelle commission !

- Travail de révision des catégories de postes, accompagné par un prestataire extérieur (financement Prestation Conseil RH - Ocapiat Pays de la Loire).
- Mise en place d'une page web avec une FAQ (Questions/réponses du réseau).
- Mise en place d'une newsletter à minima 2 fois par an (une première déjà transmise en janvier 2025).
- Participation à 2 visios d'accueil des nouveaux·elles salarié·es du réseau.
- Participation à 2 visios d'accueil et de présentation du réseau des Civam aux administrateur·ices.
- Participation aux journées nationales des Civam en Pays de la Loire : préparation et animations d'intervention le 13/11 : présentation des travaux de révision des catégories de postes, ateliers salarié·es et administrateur·ices.
- Répondre aux sollicitations du réseau.

COMMISSION PARITAIRE

COLLÈGE DES SALARIÉ·ES



Chrystelle BIDAU

FRCIVAM Pays de la Loire

02 40 72 65 05

chrystelle.bidau@civam.org



Sabine DELCOURT

FRCIVAM Occitanie

07 63 23 41 13

sabine.delcourt@civam-occitanie.fr



Isaure SAULAY

CIVAM 29

02 98 81 43 94

isaure.saulay@civam.org



SUPLÉANT·ES

Corinne MELLET

FRCIVAM Auvergne

06 68 65 14 50

mellet.civam@wanadoo.fr



Karen POIROT

FRCIVAM Occitanie

06 69 64 79 30

karen.poirot@civam-occitanie.fr



Alexis LOUAPRE

CIVAM 31

07 84 71 14 92

alexis.louapre@civam31.fr

COLLÈGE DES EMPLOYEURS



Jérôme VANDAME

FRCIVAM Auvergne

06 02 42 86 46

jerome.vandame@wanadoo.fr



François HERVOUET

Gapea, CIVAM de Vendée, FRCIVAM Pays de la Loire

06 64 45 91 61

fr.hervouet@gmail.com



Cédric BONNOT

FR CIVAM Limousin

06 41 40 43 02

cedric.wapi@gmail.com



Jean Roger

FRCIVAM Auvergne

06 08 12 19 65

jmj.roger@wanadoo.fr



Denis ROULLEAU

CIVAM AD 49, FRCIVAM Pays de la Loire

06 43 95 23 69

rodoir.denis@orange.fr



Jean-Baptiste SIRIEIX

FR CIVAM Limousin

06 08 28 20 08

jbs19@orange.fr